

COMMUNE de SARZEAU

PERMIS D'AMÉNAGER 05624019Y0009

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

(Arrêté du maire de Sarzeau n°2019-277SA)

Il sera procédé à une mise à disposition du public du dossier de demande de permis d'aménager concernant l'aménagement de la Voie Verte entre Kerguet et Suscinio aux dates suivantes

**DU LUNDI 6 JANVIER 2020 à 9H00 AU MERCREDI 22
JANVIER 2020 à 17H00**

AU SERVICE URBANISME

Aux heures habituelles d'ouverture au public

**Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00
Lundi, mercredi et jeudi de 13h30 à 17h00
Mardi de 14h30 à 17h00
Vendredi de 13h30 à 16h00**

Les informations relatives à la mise à disposition et les différentes pièces du dossier sont également consultables sur le site internet de la Commune de Sarzeau (<http://www.sarzeau.fr>)

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou par courriel à l'adresse électronique suivante :
miseadispotion@sarzeau.fr
pendant la durée de la mise à disposition